Présentation des comptes dans l'Union européenne

La présentation des comptes dans les Etats-membres de l'UE obéit à deux directives qui, tout en imposant un cadre législatif, octroie certains droits d'option à ces Etats-membres.
Les deux directives ont été révisées en 2013 et sont en cours transposition dans les diverses législations nationales.
De par les interdépendances qui les lient à leurs clients internationaux, les membres de la profession en Suisse sont sans cesse confrontés aux référentiels comptables applicables au sein de l'Union européenne.
C'est avec plaisir que nous vous remettons ci-joint un factsheet émanant de notre homologue européen FEE (Fédération des Experts-comptables Européens). Vous y trouverez une vue d'ensemble des principales réglementations contenues dans les directives comptables communautaires.